DOUAI

Conseil municipal. — Le Conseil municipal se réunira en séance publique, demain, à 2 heures.

Parmi les questions inscrites à l'ordre du jour, nous remarquons une nouvelle adjudication d'anciens terrains militaires pour lesquels les offres faites par les amateurs ont été agréées par la commission compétente.

La Société de construction d'appareils électriques, Bréguet et Leg, à Lagny, informe le Conseil municipal, à concédé dans la dernière séance, un vaste terrain, va commencer incessamment l'édification de ses usines.

D'autre part, la municipalité de Douai est en pourparlers avec une autre maison qui se propose d'utiliser d'installer une ancienne usine de munitions militaires un établissement industriel de premier ordre.

Accidents. — Hier, à huit heures du matin le jeune Deletrez Joseph, 17 ans, hercheur à la fosse n° 4 dans dépendances de l'Escarpelle a reçu sur le pied gauche une pierre qui s'est détachée de la voûte.

— Hier, vers onze heures du matin, M. Desmoux, Narcisse, 32 ans, marié, père de trois enfants, manœuvre, demeurant à l'Escarpelle, travaillait dans une taille de la fosse n° 4, lorsqu'il fut blessé assez grièvement à la jambe droite par un bloc de charbon qui se détacha de la voûte.

Lallaing. — On nous écrit de cette commune :

L'Echo Douaisien du 27 mai 1898, dans un bulletin géant article de M. Dundant, intitulé «Une adresse», trilique en concour imposant, la lettre adressée à M. Delsery par M. Caron, président de la Ligue Républicaine de Lallaing.

M. Dunemt ajoute que quoique la réception ait été magnifique, il n'aurait même pas la peine d'en parler, si quelque fait anormal ne s'était produit au cours de cette journée où tous les républicains étaient la brillante victoire remportée par eux, la veille. Pauvre M. Dumont! il n'était pas besoin, assurément, de votre concours pour citer la grande victoire républicaine d'hier, et, comme il faut l'espérer, nous n'aurons jamais besoin des clericaux pour célébrer celles de demain.

Revenons à nos moutons, en partant de l'adresse. M. Dumont nous dit : « Quel galimatias et quel sot le politicien de village qui a pondu ce morceau d'éloquence » S'il se peut que ce ne soit point M. Caron qui ait « pondu le morceau. Vous connaissez peut-être le degré d'instruction de M. Caron, mais n'oubliez pas qu'il n'a pas eu le bonheur de compléter ses études et que il n'a pas pu obtenir le titre et le talent d'avocat (*?*) qu'a sans doute M. Morel, dévoré pour tous les services rendus à la religion par toute sa famille.

M. Morel allez donc défendre au barreau des individus qui n'ont pas daigné écouter la voix du Dieu, et le saint homme de Lallaing !

M. Caron peut jouir d'une belle impopularité, mais votre popularité, M. Morel, acquise on ne sait comment, commence à diminuer : vous avez dû l'apercevoir aux dernières élections.

M. Caron a pas vous demander sa démission : il a en raison car c'était un piège qui lui était tendu. Que vos partisans donnent leur démission et vous verrez si les conseillers républicains (*sentiments ceux qui osent lever la tête en face du chatelain*) hésiteront un moment pour donner la leur. En tous cas, M. Caron a dite antérieurement à ses dates qui ont revenu un peu plus tard au Conseil municipal ; quant à M. Morel, entré à la Chambre en 1885, il en est sorti pour... l'éternité.

On est le quartieron de radicaux représenté par M. Caron ? Lallaing a bien de la peine à avoir quelques fermes républicains sans posséder des radicaux.

Quant à l'or jete à pleines mains, M. Caron n'aurait peut-être pas dû en parler, car les clericaux auront jeter l'argent sans le faire compter (pour les dons mais pour les élections) c'est aux autres à former les yeux.

Enfin s'il est vrai « L'orgueil du représentant de la feodalité est absent à jamais » c'est peut-être vrai. Ce qu'il y a de certain, c'est que M. Morel est bien au représentant de la feodalité, rien qu'à la vue de ses courtisans et courtisanes et à leur empressement pour le servir on ne saurait en douter.

Si M. Caron a employé un tiers, ses adversaires ont dû en employer un autre et de pour de vous faire rougir il faut le faire taire. Il était à craindre que les habitants de Lallaing possédaient en leur maire un homme digne et sincère, qui suivant les préceptes de la religion, les appliquait. Malheureusement, il n'en est pas ainsi, quelques-uns ont eu constater le contraire ; cet homme qui aime Dieu et qui ne voit que par Dieu (?) a l'âme assez noire pour attaquer sournoisement les dessous ses adversaires et s'il pouvait les réduire à la misère.... La lumière des cures et des clericaux est proverbiale.

Un républicain de Lallaing.

DUNKERQUE

Les cambrioleurs à la campagne

Bien que nous allons entrer dans les plus beaux et plus jolis jours, les malfaiteurs ne s'abstiennent pas profitant de ce que la surveillance dans les campagnes est insuffisante, recommencent la série de leurs exploits.

Chez M. Fournier, à St-Georges, ils ont dérobé 60 poules ; chez M. Natier, à Craywick, 8 poules et 31 lapins chez MM. Dessaint.

A Bourbourg, 3 lapins et 12 poules au préjudice de M. David Dejoz.

Marin décoré. — Le sieur Célestin Chanvière, 20 ans, a décoré le 21 janvier dernier du quatre mâts *Ruelle Rouge* qui se trouvait à ce moment à Sydney (Australie).

L'*Emile Renouf*, est maintenant en déchargement à Dunkerque.

Congestion. — Le nommé Jules Chayen, 48 ans, marin du paragoge à Dunkerque, a été trouvé mort dans la chambre qu'il occupait rue Jean-Bart.

Ce marin avait les des alcools en grande quantité et il a succombe la nuit des suites d'une congestion.

Le retraite aux flambeaux. — Samedi soir à 8 heures et demie la retraite aux flambeaux, organisée par le 110e de ligne, a parcouru les principaux quartiers de la ville, accompagnée d'une foule enorme.

Le temps était splendide et le tout Dunkerque, très friand des retraites aux flambeaux ne pas manque de prendre part à cette amusante réjouissance.

Vol. — Gustave H..., 44 ans ; et Pierre G..., cet été aide en chef dépositation sous l'occupation du vol de quatre convertisseurs de cuivre, d'une valeur de trois cents francs, commis au préjudice de la maison Delgrange.

Bronckerque. — Le 19 juin 1898 aura lieu au bénéfice de Sainte-Barbe, chez Cornette-Decroiné, une grande fête communale.

Divers jeux et tirs auront lieu, entre autres un Water-Bolle offert par la société des chasseurs réunis : 1er prix, 15 fr.; 2e, 10 fr.; 3e, 5 fr.; 4e, 5 fr. be, une surprise.

Un tir à la carabine Flobert au carton, offert aux sociétés et amateurs, 1er prix, 15 fr.; 2e, 10 fr.; 3e, 5 fr.; 4e, 5 fr. 5e, une surprise.

En outre, un carrousel vélocipédique également offert aux sociétés et amateurs, aux lieu à 3 heures et à 8 heures-soir. Les prix en espèce seront répartis ainsi : 1er prix, 15 fr.; 2e, 10 fr.; 3e, 6 fr.; 4e, 5 fr.; 5e, une surprise, 1e tour grand bal.

Leon-Plage. — Nous apprenons que la municipalité de cette commune organise pour le dimanche 3 juillet prochain, un grand festival d'harmonie et de fanfares.

Diverses adhésions sont déjà parvenues à la Mairie et on compte sur beaucoup d'autres, c'est-à-dire que le festival annoncé promet d'être très brillant grâce à la sollicitude avec laquelle la municipalité préside à son organisation.

PAS-DE-CALAIS

BÉTHUNE

Le Conseil municipal de Béthune se réunira mardi à 8 heures 1/2 du soir dans la salle ordinaire de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville. Une question importante figure à l'ordre du jour, celle de la bataillon.

— Nous rappelons que c'est aujourd'hui dimanche le recrue de la fête communale dont nous avons parlé il y a quelques jours.

— Le franc marché mensuel aura lieu demain lundi.

Lens. — La fête communale de Lens qui s'ouvrira aujourd'hui dimanche, sera on peut le dire bien plus brillante que les années précédentes. Le nombre des forains installés sur la Place de la République m'a jamais été aussi important et de plus l'administration municipale s'est vue contrainte d'en *refuser beaucoup, faute d'emplacement.*

On peut donc prédire qu'en raison de ces nombreuses installations foraines il y aura foule sur le champ de foire durant les trois jours de la fête.

MONTREUIL

Hucqueliers. — M. Sénéchal est nommé juge de paix à Hucqueliers.

SAINT-OMER

Départ. — Nous apprenons avec regrets le départ de M. Sockeel, sous-chef de gare à Saint-Omer, nommé en la même qualité à la gare d'Armentières.

Par sa grande complaisance envers les industriels et négociants de notre ville qui gardent reconnaissance lui pour leurs affaires, par sa grande bienveillance envers les employés avec lesquels il était chargé pour ses relations, M. Sockeel avait en s'attirer la sympathie des uns et l'affection des autres.

Andruicq. — La gendarmerie a mis en état d'arrestation en vertu d'un mandat d'amener délivré par le juge d'instruction de Boulogne-sur-Mer, le nommé Barthe Ferdinand, âgé de 32 ans, marchand de chiffons, de la Marcq.

Westhécourt. — Un malfaiteur resté inconnu, s'est emparé d'une paire de draps que la dame Lonvère, cabaretière, avait mis à sécher dans son jardin.

— Un vol de 40 kilogrammes de pommes de terre et ustensiles aratoires a été commis au préjudice de la veuve Masset, ménagère.

La gendarmerie a ouvert une enquête afin de découvrir les auteurs de ces vols.

Wizernes. — Un cultivateur de la commune n'ayant point présenté son cheval devant la commission du classement, procès-verbal a eu dressé à sa charge.

Abandonnez l'usage du Gaz qui, occasionne des explosions terribles. Brûlez du Pétrole qui vaut quatre fois moins cher à cause des droits réduits et qui donne une lumière plus belle.

Se préférence demandez les produits de la Raffinerie de Pétrole du Nord de Wasquehal, électricine et étoile du Nord. n.o.

Société des Agriculteurs du Nord

Présidence de M. A. POTIÉ. Vice-Président

Nécrologie

La Société charge son Président de transmettre à la famille d'un de ses membres, M. D. J. Wailly, adjoint au maire d'Aniche, décédé depuis la dernière séance, l'expression de sa sympathie et de ses regrets.

Membres nouveaux

Un rôle mieux accueillir comme membres trois candidats inscrits.

Les sucres dénaturés

M. Hector Simon, en son nom, et celui de MM. C. Cauliez et C. Corset, demande la Société d'agir après des pouvoirs publics pour obtenir le dégrèvement complet de l'impôt sur les sucres employés à tous autres usages que ceux de l'alimentation et directe de l'homme, afin de donner à la culture betteravière, et par le fait même à l'industrie sucrière, et créer des industries annexes une impulsion nouvelle ».

Monsieur Simon fait ressortir d'abord que la Réforme n'aurait pas à craindre la fraude, la renaturation du sucre dénaturé exigeant un matériel important. Le trésor ne saurait y perdre. l'impôt sur le sucre consommé par l'homme restant le même. Il montre ensuite que le cultivateur trouverait dans cette mesure une source de profits, de nouveaux débouchés (*ainsi ouverts à sa production, qu'il pourrait doubler*, ajoutons qu'il pourrait alors cultiver la betterave sans les contendeurs de mieux.

M. Simon qui n'est assure pour cette question le concours de personnalités marquantes, notamment M. Viger, ancien ministre de l'agriculture, député du Loiret, fait ressortir que le sucre pourrait remplacer la betterave dans les usages de l'alimentation plus facile à conserver, moins encombrant, et facilitant la consommation d'autres nourritures avariées. — Il prétend que ce dégrèvé sur des plus grande détaille que présentement au surcroît des ... et des ... — Il ... ... — Il ... ...